

Technicien d'intervention de réseaux de télécommunications en fibre optique

RNCP37445 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	255s
Formacode(s)	24229, 22254
Code(s) ROME	I1307
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	29/07/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

60 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 48 à former et organiser l'évaluation et 12 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800053	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800095	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800111	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800137	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800145	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800160	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800178	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800210	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800228	Former

Liste complète des 60 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp37445-technicien-d-intervention-de-reseaux-de-telecommunications-en-fibre-optique/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le technicien d'intervention de réseaux de télécommunications en fibre optique est un ouvrier des travaux publics spécialisé. Les réseaux de télécommunications évoqués font partie des réseaux à très haut débit qui mettent en utilise la technologie de la fibre optique (réseaux FTTx). Les réseaux FTTx se déclinent en deux architectures principales :

- les réseaux à 100 % en fibre optique (FTTH ; FTTE ; liste non exhaustive) ;
- les réseaux hybrides constitués de fibre optique et de câblage cuivre (câbles coaxiaux : FTTLA ; paires torsadées : FTDP ; liste non exhaustive).

ACTIVITÉS VISÉES

Le technicien d'intervention de réseaux de télécommunications en fibre optique intervient uniquement sur les réseaux FTTx 100 % fibre optique (FTTH ; FTTE, etc.), ainsi que sur les portions optiques des réseaux hybrides (FTTLA ; FTDP, etc.). Les interventions sur les portions cuivre des réseaux FTTx relèvent des compétences d'un technicien d'intervention polyvalent confirmé. Elles sont hors périmètre de l'emploi type décrit.

Par contre, les infrastructures (aériennes, souterraines, en immeuble) qui supportent la boucle locale optique (BLO) sont très souvent les mêmes infrastructures des câbles et dispositifs de la boucle locale cuivre (BLC). Plus marginalement, on rencontre également sur les mêmes infrastructures les câbles et équipements cuivre coaxiaux des réseaux FTTLA, ou des anciens réseaux HFC. Sur les poteaux, dans les chambres, dans les gaines techniques de bâtiment, la BLO et la BLC sont en proximité très étroite.

Le technicien d'intervention de réseaux de télécommunications en fibre optique est souvent amené à manipuler des équipements cuivre en service, pour les déplacer temporairement ou définitivement (armement de poteau, ajout de câbles, rangement de chambre). Le technicien d'intervention de réseaux de télécommunications en fibre optique assure deux types d'interventions :

- le raccordement des clients particuliers et professionnels aux réseaux 100 % fibre optique ;
- la maintenance préventive et corrective des portions optiques des réseaux FTTx.

Interventions de raccordement des clients particuliers et professionnels : A partir d'un ordre de travail (souvent sous forme numérique), le professionnel prépare ses interventions. Il programme le déroulement de ses interventions en fonction des rendez-vous établis. Il réalise généralement plusieurs interventions par jour. Il prépare la matière d'œuvre, les consommables, les outils, les équipements nécessaires à ses interventions. Il prend en charge un véhicule adapté à la nature des interventions programmées (fourgonnette, fourgon, nacelle, remorque, etc.).

Sur site, le professionnel convient avec le client des travaux à réaliser.

Chez les clients particuliers et les petites entreprises, il pose des câbles de branchement optiques entre les points de branchement optique (PBO) et l'installation intérieure du client. Il pose les dispositifs d'extrémité optiques chez le client (prises optiques). Il réalise les câblages optiques dans les PBO et dans les prises optiques.

Le professionnel met en service la ligne optique du client et branche les périphériques et équipements du client. Pour le raccordement des grandes entreprises, le technicien d'intervention de réseaux de télécommunications en fibre optique pose un câble optique du point de raccordement jusqu'au point d'interface avec le réseau d'entreprise. Il réalise le recettage optique de la liaison.

Interventions de maintenance : A partir d'un contrat de maintenance préventive, le professionnel prépare ses interventions. Il programme le déroulement de ses interventions en fonction des échéances établies. Il prépare la matière d'œuvre, les consommables, les outils, les équipements nécessaires à ses interventions. Il prend en charge un véhicule adapté à la nature des interventions programmées (fourgonnette, fourgon, nacelle, remorque, etc.).

Sur site, le professionnel réalise des contrôles visuels, des mesures optiques, des remplacements d'organes. Il établit un compte-rendu d'intervention formel. A partir d'un ordre de travail de maintenance corrective (souvent sous forme numérique), le professionnel prépare ses interventions. Il programme le déroulement de ses interventions en fonction des rendez-vous établis. Il réalise généralement plusieurs interventions par jour. Il prépare la matière d'œuvre, les consommables, les outils, les équipements nécessaires à ses interventions. Il prend en charge un véhicule adapté à la nature des interventions programmées (fourgonnette, fourgon, nacelle, remorque, etc.).

Sur site, il réalise des contrôles visuels et des mesures optiques pour identifier et localiser les défauts. Il réalise les réparations qui ne nécessitent pas des moyens matériels et humains lourds. En cas d'impossibilité de remise en conformité immédiate, le professionnel tente une réparation provisoire, et réoriente les travaux de réparation définitifs. Dans tous les cas, le professionnel informe le client et établit un compte-rendu d'intervention formel.

Pour exercer l'emploi, le professionnel ne doit pas être sujet au vertige. Ceci s'entend facilement dans le contexte des travaux aériens, mais vaut également pour les travaux souterrains : descente et remontée dans les ouvrages souterrains à l'échelle (chambres, galeries). En intérieur d'immeuble, le professionnel est amené à utiliser des plateformes individuelles roulantes légères (PIRL).

Pour exercer l'emploi, le professionnel doit avoir une bonne perception et faire une bonne distinction des couleurs. Les fibres optiques ont un diamètre de 250 µm, et sont colorées en 12 couleurs différentes qui permettent de les trier. De plus, le professionnel peut réaliser des travaux de câblage et de raccordement de fibres optiques dans des environnements lumineux difficiles (éclairage naturel insuffisant, éclairage artificiel insuffisant ou inadapté).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Réaliser les travaux de branchement des clients particuliers et professionnels des réseaux de télécommunications en fibre optique
Préparer les interventions de branchement des réseaux de télécommunications en fibre optique
Installer et raccorder les câbles de branchements clients extérieurs des réseaux de télécommunications en fibre optique
Installer et raccorder les câbles de branchements clients intérieurs des réseaux de télécommunications en fibre optique
Installer et câbler les dispositifs d'extrémité optiques des installations clients intérieures
Mettre en service les installations des clients des réseaux de télécommunications en fibre optique
2. Réaliser les travaux de maintenance des réseaux de télécommunications en fibre optique
Préparer les interventions de maintenance des réseaux de télécommunications en fibre optique
Réaliser la maintenance préventive des réseaux de télécommunications en fibre optique
Réaliser la maintenance corrective des réseaux de télécommunications en fibre optique

Blocs de compétences

RNCP37445BC01 — Réaliser les travaux de branchement des clients particuliers et professionnels des réseaux de télécommunications en fibre optique

LISTE DE COMPÉTENCES

- Préparer les interventions de branchement des réseaux de télécommunications en fibre optique
Installer et raccorder les câbles de branchements clients extérieurs des réseaux de télécommunications en fibre optique
Installer et raccorder les câbles de branchements clients intérieurs des réseaux de télécommunications en fibre optique
Installer et câbler les dispositifs d'extrémité optiques des installations clients intérieures
Mettre en service les installations des clients des réseaux de télécommunications en fibre optique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 02 h 30 min

La mise en situation professionnelle comprend 2 parties, réalisées dans l'ordre chronologique.

Le questionnaire professionnel et l'entretien technique peuvent être réalisés avant ou après les parties 1 et 2.

Partie 1, durée 02 h 00 min, raccordement d'un client : Les candidats interviennent en simultané en présence d'un surveillant. A partir d'un ordre de travail et de consignes, le candidat raccorde l'installation d'un client sur le réseau optique. Il installe les câbles de branchement et les dispositifs optiques intérieurs, puis les raccorde.

Partie 2, durée 00 h 30 min, mise en service d'une installation client : Les candidats sont évalués individuellement par le jury. Le candidat présente ses réalisations au jury. Puis, il réalise l'activation de la ligne et raccorde les périphériques du client sur l'installation.

Entretien technique : 00 h 20 min

Les candidats sont évalués individuellement.

Le candidat répond au questionnement du jury. Le jury dispose d'un guide d'entretien.

L'entretien est organisé avant ou après la mise en situation professionnelle.

Questionnaire professionnel : 01 h 00 min

En présence d'un surveillant, les candidats répondent en simultané à un questionnaire professionnel.

Le questionnaire professionnel peut être réalisé avant ou après la mise en situation professionnelle et l'entretien technique.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 03 h 50 min

RNCP37445BC02 — Réaliser les travaux de maintenance des réseaux de télécommunications en fibre optique

LISTE DE COMPÉTENCES

- Préparer les interventions de maintenance des réseaux de télécommunications en fibre optique
Réaliser la maintenance préventive des réseaux de télécommunications en fibre optique
Réaliser la maintenance corrective des réseaux de télécommunications en fibre optique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 00 h 40 min

À partir d'un ordre de travail, et en présence du jury, le candidat réalise la maintenance corrective d'une installation client en panne.

Entretien technique : 00 h 20 min

Entretien individuel avec le binôme évaluateur

Questionnaire professionnel : 01 h 00 min

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 02 h 00 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les entreprises des secteurs des télécommunications et des travaux publics : les câblo-opérateurs qui gèrent leurs propres réseaux de télécommunications et les entreprises sous-traitantes qui réalisent pour le compte de ceux-ci les dossiers d'étude et les chantiers d'installation de réseaux.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Technicien de branchement client

Technicien de maintenance

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Pour exercer, le technicien d'intervention de réseaux de télécommunications en fibre optique doit remplir les obligations réglementaires suivantes :

- Articles R. 4544-9

et R. 4544-10

du code du travail : habilitations électriques B0 ; H0 ; H0V. Habilitations délivrées par l'employeur.

- Réforme anti-endommagement 2018 : autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), de niveau encadrant.

- Articles R. 4323-55

, R. 4323-56

et R. 4323-57

du code du travail : autorisation de conduite des plates-formes élévatrices mobiles de personnel de catégories 1B et 3B ; délivrée par l'employeur.

- Articles R. 4323-1 à R. 4323-3

; R. 4323-104

; R. 4323-106

du code du travail : s'il y a nécessité de réaliser des travaux en hauteur à l'aide d'échelles ou grimpettes, l'employeur assure préalablement au salarié une formation à l'utilisation des équipements de travail.

- Articles R. 4222-23 à R. 4222-24 du code du travail

sur les travaux en espaces confinés : s'il y a nécessité de réaliser des travaux en espaces confinés, l'employeur assure préalablement au salarié une formation spécifique (recommandation R447 de la CNAMTS adoptée par le comité technique national du transport, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication lors de sa réunion du 25 juin 2009).

- Articles R. 4452-2

et R. 4452-3

du code du travail issu du décret n° 2010-750 du 2 juillet 2010

relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements optiques artificiels : l'employeur prend les mesures de prévention pour supprimer, ou à défaut, à réduire au minimum les risques résultant d'exposition aux rayonnements laser et veille à ce que les travailleurs exposés à des rayonnements optiques artificiels reçoivent une information sur les risques éventuels liés à ce type de rayonnements.

- Prévention du risque amiante : l'employeur assure au salarié une formation sur la détection des situations à risque, et sur les procédures qu'il convient d'appliquer.

- Code de la route

: l'employeur assure au salarié une formation à la signalisation temporaire des chantiers.

- Article R. 4141-17 du code du travail

: l'employeur assure au salarié une formation à la sécurité sur les dispositions à prendre en cas d'accident ou de sinistre qui a pour objet de préparer le travailleur à la conduite à tenir lorsqu'une personne est victime d'un accident

ou d'une intoxication sur les lieux du travail.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 886 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en communication et information (23 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G1X75 — Techniciens et agents de maîtrise en assistance et support technique client et en installation et maintenance télécoms et courants faibles · tension 5/5 (Très élevée) M2X92 — Responsables et cadres de la production, de l'exploitation et de la maintenance informatique et télécom · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 550
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	G1X75 — Techniciens et agents de maîtrise en assistance et support technique client et en installation et maintenance télécoms et courants faibles M2X92 — Responsables et cadres de la production, de l'exploitation et de la maintenance informatique et télécom

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 930 €
Selon la branche	5 402 € – 7 512 €
Prise en charge	Branches concernées
6 930 €	Valeur par défaut · 207 branches
7 512 €	CPNE des Télécoms
7 101 €	CPNEFP Commerce à distance
6 722 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

6 210 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics
5 670 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil
5 402 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 29/07/2028

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	280	2	76 %	41 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP30999

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)
RNCP30999

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37445/>

Où se former

Formations référencées	12
Organismes	5
Régions couvertes	4
Prix indicatif	612 € – 12 740 €
Durée	105 – 900 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	13
Organismes gestionnaires (CFA)	11
Organismes formateurs	13
Régions couvertes	9
Départements couverts	12
Organismes certifiés Qualiopi	13
Sessions	de 01/2026 à 12/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	15
Parcours menés à terme	12
Taux d'achèvement	80 %
Période	11/2023 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	17
Montant total engagé	27 850 €
Coût moyen par dossier	1 638 €
Durée moyenne	95 h
Période	10/2023 – 07/2026
France compétences	78 %
OPCO	14 %
Reste à charge titulaire	7 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.